



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00846

Numéro SIREN : 956 508 469

Nom ou dénomination : TRANSPORTS P. FATTON

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2014 sous le numéro de dépôt A2014/020667



4517078

Dénomination : TRANSPORTS P. FATTON
Adresse : 131 boulevard de la Bataille de Stalingrad Le Premium
69100 Villeurbanne -FRANCE-

n° de gestion : 1956B00846
n° d'identification : 956 508 469

n° de dépôt : A2014/020667
Date du dépôt : 14/08/2014

Pièce : Ordonnance du Président



4517078

Lopez
103 846

1408 3638

28.7.14

142900006

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Le soussigné :

Monsieur Sylvain FATTON, agissant en sa double qualité de :

- Président Directeur Général de la société FATTON NATIONAL,
- Président du Directoire de la société TRANSPORTS P.FATTON,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

la société TRANSPORTS P.FATTON, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.798.300 euros, dont le siège social est 131 boulevard de la Bataille de Stalingrad, Le premium, 69100 Villeurbanne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 956.508.469,

et,

la société FATTON NATIONAL, société anonyme à conseil d'administration au capital de 200.000 euros, dont le siège social est ZAC de Satolas Green, 69330 Pusignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 339 526 295,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société TRANSPORTS P.FATTON ferait apport à la société FATTON NATIONAL de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome des activités « route », moyennant la prise en charge par la société FATTON NATIONAL du passif correspondant et l'attribution à la société TRANSPORTS P.FATTON d'actions ordinaires créées à titre d'augmentation de capital. Cet apport serait réalisé dans un souci de bonne gestion afin de rentabiliser les exploitations et de regrouper dans une structure dédiée l'ensemble des activités route.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société TRANSPORTS P.FATTON à la société FATTON NATIONAL, et d'en faire rapport.

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés apporteuse et bénéficiaire est jointe à la présente requête.

Présentée à LYON le 25 juillet 2014,
En deux exemplaires

Agissant tant pour la société FATTON NATIONAL et pour la société TRANSPORTS P. FATTON
Sylvain FATTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain Fatton', written over the printed name.

NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES CONCERNEES

Objet de la société TRANSPORTS P.FATTON, apporteuse :

- l'entreprise générale, en France et en tous pays, des transports et camionnages de toute nature, sous toutes formes et par tous moyens, par voies routières, ferroviaires, fluviales, maritimes et aériennes ainsi que toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.
- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous services de messagerie et transports ;
- toutes opérations de commissionnaire de transports de toute nature et par tous modes, ferroviaires, routiers, fluviaux, maritimes et aériens, toutes opérations de courtier de fret, de groupage, toutes autres prestations se rapportant aux transports, le transit, le magasinage, l'entrepôt et l'assurance de toutes marchandises, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Objet de la société FATTON NATIONAL, bénéficiaire :

- toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant aux transports publics de marchandises, stockage et gestion de marchandises, location de tous véhicules industriels ou non, avec ou sans chauffeur ;
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit.

II - BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE : activité « route » de la société TRANSPORTS P.FATTON

III - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES

Commissaires aux Comptes de la société TRANSPORTS P.FATTON, apporteuse :

- le cabinet ORIAL, sis 15 quai du commerce, 69009 LYON, et le cabinet CA – CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES, sis 555 Chemin du Bois, 69140 RILLEUX LA PAPE, co-Commissaires aux comptes titulaires,
- Monsieur Christian RUYSEN, domicilié 12/15 Quai du commerce, Le Thélémus, CP 50203, 69336 LYON, et Monsieur Benoît REDOND, domicilié La Chaufferie, 555 Chemin du Bois, 69140 RILLEUX LA PAPE, co-Commissaires aux comptes suppléants.

Commissaires aux Comptes de la société FATTON NATIONAL, bénéficiaire :

- le cabinet ORIAL, sis 15 quai du commerce, 69009 LYON, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre SCARAMUS, domicilié 15, Quai du Commerce, 69009 LYON, Commissaire aux comptes suppléant.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède concernant les sociétés FATTON NATIONAL et TRANSPORTS P.FATTON et les motifs exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire à la scission et aux apports :

Le Cabinet MAZARS, Mme Christine RUBUS,
Le Premium
131 bd Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex -

Les dépens visés à l'article 701 du Code de procédure civile étant liquidés à la somme de :
53.40 € HT, 8.32 € TVA, 61.72 € TTC.

Fait à Lyon, le 28/09/2014

LE PRESIDENT

Yves Chouk

LE GREFFIER

M.B. ROCHE

G T C LYON
<i>In</i> ORIGINAL
Repertoire N° 4/3638
Délivré le 28/09/2014
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art. 405 NCPC)
Le Greffier

